

Le point sur les actions de la commission défense des retraites

Ce premier semestre 2017 a été riche en activités ; en effet il a été choisi de contacter la plupart des candidats aux élections législatives, soit 17 dans nos deux départements.

10 ont répondu dont 8 par courrier ; 2 autres ont proposé une rencontre.

Nous avons orienté notre courrier sur la représentation de la Confédération Française des Retraités (CFR) et la mise en place de la Retraite Universelle.

Actuellement, il nous faut recontacter **Tous** nos Elus en fonction des projets du gouvernement (notamment l'augmentation de la CSG, une mesure injuste et néfaste pour 60% des retraités et le projet de retraite universelle susceptible d'évolution).

Nous leur ferons part également de deux propositions de la CFR :

- La suppression de la cotisation maladie de 1% prélevée sur les retraites complémentaires du secteur privé, d'autant plus que le gouvernement a promis aux salariés, fonctionnaires et travailleurs indépendants des suppressions de cotisations pour leur redonner du pouvoir d'achat.
- La déduction du revenu imposable de tout ou partie de la cotisation de la complémentaire santé.

RETRAITE UNIVERSELLE	
Propositions CFR et AROPA	Mesures M. MACRON
Regroupement des différents régimes de retraite en un seul	Uniformisation du système en appliquant les mêmes règles pour tous les régimes existants
Maintien du système par répartition	Conservation du régime par répartition
1 € de cotisation donne les mêmes droits pour tous	Création d'un compte virtuel individuel où seraient versées les cotisations
Calcul du montant de la Retraite identique pour tous tenant compte de l'espérance de vie	Division de la totalité des cotisations par le nombre d'années de vie restantes (en théorie)*
Taux de cotisations variables selon les catégories socio professionnelles (cotisations moindres, retraites plus faibles)	Taux de cotisations variables selon les statuts (les Indépendants cotiseraient moins que les salariés donc le montant des retraites sera moins élevé)
	Maintien du système carrières Longues
Les discussions autour de la réforme devraient débuter en 2018	*Exemple de calcul : un salarié partant à la retraite à 62 ans ayant cotisé 170.000€ avec une espérance de vie pour sa génération de 78 ans, le montant annuel de sa retraite sera de $170.000/16 = 10625$ soit 838,50€ / mois

A propos de nos caisses de retraite Complémentaire, quelques informations.

La fusion AGIRC ARRCO doit intervenir le 01/01/2019. L'ARRCO dispose de réserves plus importantes que l'AGIRC, ce qui permet de maintenir le régime des retraites des salariés en survie.

Des économies de gestion importantes sont attendues avec la diminution du nombre de caisses, d'administrateurs et de traitements administratifs.

Tous les assurés verront leurs points convertis en points du régime unifié et c'est la valeur du point retraite ARRCO au 31/12/2018 qui a été retenu.

Seules les personnes qui relèvent de l'AGIRC sont concernées par cette conversion. Nous ne manquerons pas de vous informer.

Monique Schubert

Annexe au Bulletin N° 29 d'Octobre 2017

Des villes pour personnes âgées ! Entre rêve et cauchemar

De plus en plus nombreuses sur tous les continents spécialement aux Etats-Unis, des villes sans enfants, réservées aux seules personnes âgées, ne préfigurent-elles pas le monde de demain constitué de communautés fermées, et repliées sur elles-mêmes ?

Sun City, située à proximité de Phoenix en Arizona, en est le symbole le plus emblématique de la fracture sociale que vivent nos sociétés.

Cette ville n'appartient qu'à ses 40.000 habitants avec une moyenne d'âge de 75 ans.

On veut être « entre soi », sans enfants dans des lieux clos et sécurisés grâce à une enceinte, avec un accès très contrôlé. Mieux, une communauté urbaine autogérée par ses habitants sans intervention d'autres autorités municipales.

Daniel Charier